FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

V2

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES COURSES DE CAMIONS 2016 DE LA FIA

Note d'information du 27 janvier 2016 à tous les concurrents potentiels concernant les engagements

Chers Concurrents,

1. LE RÈGLEMENT SPORTIF 2016 est disponible sur le site Internet de la FIA sur le lien suivant :
http://www.fia.com/regulations/regulation/fia-european-truck-racing-championship-105

2. LE CALENDRIER 2016 : tel qu'approuvé par le CMSA du 02.12.2015, se trouve ci-dessous.

3. LES ENGAGEMENTS sont maintenant ouverts.

Nous vous rappelons que **les engagements** au Championnat se font **uniquement par le biais du bulletin électronique** que vous trouverez via le lien :

http://registrations.fia.com/etrc

NB : Les mots de passe attribués en 2015 restent valables pour 2016

a) Engagements concurrents « saison » :
- Date de clôture : …… **31 mars 2016, minuit.**
- Droits d'engagement: …… **4'630 euros** par camion pour la saison.

b) Engagements concurrent « course-par-course » :
- Date de clôture : …… **14 jours avant le début de l'Epreuve concernée.**
- Droits d'engagement : …… **1'110 euros** par camion par épreuve.

Avant de procéder à votre engagement ou à celui de votre équipe, nous vous demandons de vous **munir de toutes les pièces ci-dessous, obligatoires** pour vous inscrire :

- le nom du concurrent, celui qui figure sur la licence
- le nom du ou des pilote(s)
- la copie de la licence « pilote »
- la copie de la licence « concurrent »
- la copie du transfert bancaire, correspondant au montant des droits d'engagement
- la marque et le modèle du camion
- la fiche descriptive du camion (photos et détails à fournir en pièces jointes)
- la marque et le type de pneus
- le numéro de TVA intracommunautaire.

Tout engagement ne sera considéré comme valide qu'à condition qu'il soit dûment complété, que les documents nécessaires listés ci-dessus soient fournis et que le transfert bancaire soit effectif sur le compte de la FIA avant la date de clôture de l'engagement.

NB : avant de soumettre toute demande d'engagement, le concurrent devra s'assurer auprès de la FIA, auprès de M. Carlos Barros, cbarros@fia.com, que le modèle de camion concerné est considéré comme éligible selon les termes de l' Article 2) du présent règlement. Le Groupe de Travail Technique de la Commission des Courses de Camions est en droit de demander, si nécessaire, des informations supplémentaires avant que l'engagement ne soit accepté.

Nous vous rappelons que tout **engagement « saison »** doit être contracté via le lien ci-dessus, à compter du **lundi 25 janvier 2016** et ce, jusqu'à **sa clôture, en date du 31 mars 2016, minuit.**
Tout engagement doit être approuvé par la FIA avant de devenir définitif. A compter de cette approbation, tout droit d'engagement perçu restera dû. En cas de refus, vous serez contacté personnellement.

Nous vous rappelons que tout concurrent souhaitant s'engager sur une base d'engagement **« course par course »** a la possibilité de le faire via le lien ci-dessus, à compter du **lundi 25 janvier 2016** et ce, jusqu'à la date de clôture de la compétition concernée, c'est-à-dire **2 semaines avant le début de la Compétition.** Il suffit de sélectionner la compétition(s) choisie(s) dans le calendrier proposé lors de la 1ère étape de la procédure d'engagement en ligne, et de payer les frais d'engagement.

Nous attirons votre attention sur le fait que, comme en 2015, vous avez la possibilité d'inscrire un **2ème pilote,** dit « pilote de réserve » à condition de le mentionner explicitement dans l'Annexe 1, ci-jointe, pour les compétitions concernées. (cf. Article 6.4 du Règlement Sportif applicable).Par ailleurs, cette annexe faisant aussi office pour les déclarations d'absences, nous vous prions de la retourner dûment complétée, datée et signée **par fax au +41 22 544 44 70 ou par email** à l'adresse suivante : bpieren@fia.com.

4. EQUIPE CHAMPIONNE D'EUROPE 2016 : Nous nous permettons de vous rappeler que depuis 2007, le Championnat vous offre la possibilité de vous inscrire pour le titre d'Equipe Championne d'Europe des Courses de Camions de la FIA (voir Article 4.2 et 6.1.2 du Règlement Sportif applicable).
Veuillez nous indiquer le nom de l'Equipe, ainsi que le nom des 2 pilotes participant à ce Championnat au moment de cette inscription.

En cas d'éventuelles difficultés ou pour compléter votre engagement avant la date de clôture, vous pourrez vous adresser à Bettina Pieren à l'adresse suivante : bpieren@fia.com.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette note d'information, nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle saison sportive 2016.

Meilleures salutations,

M. Olivier Steveny
Manager de la course de camions de la FIA

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

ANNEXE 1
ENGAGES « SAISON » DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES COURSES DE CAMIONS DE LA FIA 2016

DATE	**PAYS**	**NOM DU CIRCUIT**	**PILOTE ***	**PILOTE DE RÉSERVE***	**ABSENCES JOKER *** *(MAX. 2)*
30.04 – 01.05	AUT	RED BULL RING, SPIELBERG			
28 – 29.05	ITA	MISANO			
11 - 12.06	FRA	NOGARO			
02 - 03.07	DEU	NÜRBURGRING			
27 – 28.08	HUN	HUNGARORING			
03 – 04.09	CZE	MOST			
17 – 18.09	BEL	ZOLDER			
01 – 02.10	ESP	JARAMA			
08 - 09.10	FRA	LE MANS 24 HEURES			

* conformément à ce qui a été déclaré dans le bulletin d'engagement en ligne

Extrait Art. 6.4: *« Un concurrent engagé à la saison peut nommer, en plus du pilote principal, un* ***pilote de réserve*** *au moment de son engagement pour tout camion qu'il engage. L****a liste des Epreuves à laquelle le pilote de réserve prendra part doit être jointe à l'engagement.*** *Tout concurrent aura la possibilité de déclarer un changement entre le pilote principal et le pilote de réserve jusqu'à la date de clôture des engagements de la Compétition concernée. Un changement de pilote pourra également être autorisé au cours d'une Compétition avant la fin des vérifications techniques seulement dans des cas de « force majeure » qualifiés comme tels par le Collège des Commissaires Sportifs. Le pilote de réserve ou le pilote remplaçant en cas de « force majeure » sera autorisé à marquer des points dans le Championnat qui ne seront pas cumulables avec ceux acquis par le pilote remplacé. »*

Important: La participation des concurrents engagés au Championnat est impérative sur toutes les Epreuves comptant pour le Championnat. Si tel n'est pas le cas, le concurrent doit l'indiquer sur ce formulaire.

« Un maximum de 2 Epreuves pourra être mentionné dans cet avis préalable si le Championnat comprend au total 10 Epreuves. Tout concurrent ne participant pas à une Compétition n'ayant pas fait l'objet de l'avis préalable, se verra infliger une amende de 3000 euros dès la 1ère infraction et pourra être exclu du Championnat pour le reste de la saison à compter de la 2ème infraction » (Art. 6.1.7).

Date : ..... Nom : ..... Signature: .....

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CALENDRIER 2016
DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES COURSES DE CAMIONS DE LA FIA
Approuvé par le CMSA du 2 décembre 2015 et ratifié par l'Assemblée Générale

DATE	PAYS	NOM DU CIRCUIT
30.04 - 01.05	AUT	RED BULL RING, SPIELBERG
28 - 29.05	ITA	MISANO
11 - 12.06	FRA	NOGARO
02 - 03.07	DEU	NÜRBURGRING
27 - 28.08	HUN	HUNGARORING
03 - 04.09	CZE	MOST
17 - 18.09	BEL	ZOLDER
01 - 02.10	ESP	JARAMA
08 - 09.10	FRA	LE MANS 24 HEURES